

ANNEXE E

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Ouellet c. Bell Canada
(450-06-000001-176)

Votre formulaire de réclamation dûment rempli et la documentation requise doivent être soumis au plus tard le 11 août 2023. Vous pouvez soumettre le formulaire de réclamation et la documentation requise à l'une des coordonnées suivantes :

Via le site internet : www.actioncollectivefraisvires.com

Par courriel : afv@velvetpayments.com

Par courrier : Paiements Velvet
5900 Andover Ave. Suite 1
Montréal, Québec
H4T 1H5

Par fax : 1-800-934-3320

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

INSTRUCTIONS POUR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1) Membres du groupe :

Vous êtes un membre du groupe éligible à une indemnisation dans le cadre du règlement si vous êtes :

- 1) Une personne physique au Québec qui a reçu et payé les frais associés à un ou plusieurs appels interurbains à frais virés traités par Bell Canada entre le 25 septembre 2014 et le 30 septembre 2022 inclusivement, à l'exception des appels effectués à partir de prisons provinciales situées dans la province de l'Ontario au moyen du *Offender Telephone Management System (OTMS)*.
- 2) Une personne morale, société, association ou tout autre groupement sans personnalité juridique au Québec qui a reçu et payé les frais associés à un ou plusieurs appels interurbains à frais virés traités par Bell Canada entre le 25 septembre 2014 et le 30 septembre 2022 inclusivement, à l'exception des appels effectués à partir de prisons provinciales situées dans la province de l'Ontario au moyen du *Offender Telephone Management System (OTMS)*, et qui n'a pas facturé les frais à un tiers (par exemple, mais sans s'y limiter, un client, une organisation ou l'aide juridique).

Si vous êtes un membre du groupe éligible à une indemnisation selon la définition ci-dessus, vous pouvez soumettre un formulaire de réclamation. Veuillez remplir les sections A, B et C, et renvoyer le formulaire de réclamation dûment rempli et la documentation requise **à l'administrateur des réclamations (Paiements Velvet)** via le site web ou par courriel, courrier ou fax, conformément aux informations ci-dessus.

ANNEXE E

2) Indemnisation:

Les membres du groupe éligibles à une indemnisation seront admissibles à un remboursement des frais d'appels interurbains à frais virés traités par Bell Canada figurant sur une de leurs factures au cours de la période comprise entre le 25 septembre 2014 et le 30 septembre 2022 inclusivement.

Le remboursement sera calculé au prorata entre les membres du groupe éligibles à une indemnisation qui soumettent, avant la date limite, le formulaire de réclamation.

Le montant auquel vous avez droit vous sera transféré par Paiements Velvet (l'administrateur des réclamations) par virement Interac ou envoyé par chèque à l'adresse indiquée sur le formulaire de réclamation. Vous recevrez le montant dans les soixante (60) jours suivant le 12 août 2023.

Si vous n'encaissez pas le chèque dans les six (6) mois suivant la date du chèque ou n'acceptez pas le virement Interac dans les trente (30) jours suivant la date du virement, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à ce montant et n'aurez droit à aucun autre montant ou indemnisation.

3) Formulaire de réclamation:

Pour soumettre un formulaire de réclamation, vous devez fournir vos coordonnées actuelles, affirmer certains faits qui montrent que vous êtes éligible à une indemnisation conformément au règlement et joindre la documentation requise.

Pour obtenir de l'aide, vous pouvez contacter l'administrateur des réclamations ou l'avocat des membres :

Administrateur des réclamations :

Paiements Velvet
5900 Andover Ave. Suite 1
Montréal, Québec
H4T 1H5
T. : 1-888-770-9862
afv@velvetpayments.com

Avocat des membres :

LPC Avocat Inc.
c/o Mtre Joey Zukran
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal, Québec, H2Y 1N3
T : 514.379.1572
jzukran@lpclex.com

ANNEXE E

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Ouellet c. Bell Canada
(450-06-000001-176)

SECTION A : NOM ET COORDONNÉES

Indiquez votre nom et vos coordonnées ci-dessous. Si vos coordonnées changent après avoir soumis ce formulaire de réclamation, veuillez fournir les nouvelles coordonnées à l'administrateur des réclamations.

Nom :	Numéro de téléphone :
Adresse actuelle (numéro civique, rue, appartement, ville, province et code postal) :	
Si vous souhaitez recevoir le remboursement par virement Interac , veuillez indiquer votre adresse courriel :	

SECTION B : PREUVE DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

1) Informations requises
Nom de votre fournisseur de téléphonie résidentielle (filaire) au moment où les frais ont été facturés :
Numéro de téléphone (avec indicatif régional) auquel les frais ont été facturés :
Mois et année de la facture réclamée :
Origine des appels réclamés (veuillez cocher le(s) cas applicable(s)) : <input type="checkbox"/> Prisons/pénitenciers <input type="checkbox"/> Autre
2) Documentation requise
<input type="checkbox"/> Veuillez joindre votre facture sur laquelle figurent les frais d'appels interurbains à frais virés réclamés. <input type="checkbox"/> Si vous n'avez pas votre facture , l'administrateur des réclamations procèdera à l'évaluation et à la quantification de votre réclamation au meilleur de ses capacités et à la lumière de toutes les informations qui lui sont disponibles. Le cas échéant, vous acceptez de vous en remettre à la détermination qui sera faite de votre réclamation.

SECTION C : VÉRIFICATION ET DÉCLARATION DU MEMBRE

ANNEXE E

En signant ci-dessous et en soumettant ce formulaire de réclamation, j'affirme solennellement que :

Dans le cas d'une personne physique :

- 1) Je suis la personne identifiée ci-dessus et les informations fournies dans ce formulaire de réclamation sont vraies et exactes.
- 2) Je réside au Québec et j'ai reçu un ou plusieurs appels interurbains à frais virés traités par Bell Canada entre le 25 septembre 2014 et le 30 septembre 2022 inclusivement.
- 3) Les appels à frais virés reçus n'ont pas été effectués à partir de prisons provinciales situées dans la province de l'Ontario au moyen du *Offender Telephone Management System (OTMS)*.
- 4) J'ai payé les frais d'appels interurbains à frais virés réclamés.

Dans le cas d'une personne morale, société, association ou tout autre groupement sans personnalité juridique:

- 1) La personne identifiée ci-dessus est un représentant dûment autorisé par la personne morale, la société, l'association ou le groupement et les informations fournies dans ce formulaire de réclamation sont vraies et exactes.
- 2) La personne morale, la société, l'association ou le groupement est domicilié(e) ou a un établissement au Québec et a reçu un ou plusieurs appels interurbains à frais virés traités par Bell Canada entre le 25 septembre 2014 et le 30 septembre 2022 inclusivement.
- 3) Les appels à frais virés reçus n'ont pas été effectués à partir de prisons provinciales situées dans la province de l'Ontario au moyen du *Offender Telephone Management System (OTMS)*.
- 4) La personne morale, la société, l'association ou le groupement a payé les frais d'appels interurbains à frais virés réclamés et n'a pas facturé ces frais à un tiers (par exemple, mais sans s'y limiter, un client, une organisation ou l'aide juridique).
- 5) La personne morale, la société, l'association ou le groupement n'a pas été remboursé(e) ou autrement indemnisée pour les frais d'appel réclamés dans le présent formulaire.

SIGNATURE

DATE (jj/mm/aaaa)

NOM

Pour obtenir de l'aide, vous pouvez contacter l'administrateur des réclamations ou l'avocat des membres :

ANNEXE E

Administrateur des réclamations :

Paiements Velvet
5900 Andover Ave. Suite 1
Montréal, Québec
H4T 1H5
T. : 1-888-770-9862
afv@velvetpayments.com

Avocat des membres :

LPC Avocat Inc.
c/o Mtre Joey Zukran
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal, Québec, H2Y 1N3
T : 514.379.1572
jzukran@lpclex.com

**NOUS VOUS INVITONS À ENVOYER CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DÛMENT
REMPI ET LA DOCUMENTATION REQUISE AU PLUS TARD LE 4 AOÛT 2023 À L'UNE DES
COORDONNÉES SUIVANTES :**

Site internet : www.actioncollectivefraisvires.com

Email : afv@velvetpayments.com

Courrier : Paiements Velvet
5900 Andover Ave. Suite 1
Montréal, Québec
H4T 1H5

Fax : 1-800-934-3320